

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du 24 octobre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-064

Projets structurants - Aide à l'Investissement Territorial auprès du Département au titre de l'année 2022 : Travaux de mise à jour du schéma doux (Phase 2 et 3), et valorisation et sécurisation d'une piste cyclable nouvellement créée (Chemin de Villeneuve) au titre de l'année 2022 - *Evolution du plan de financement*

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 14/10/2022

Étaient présents :

Marie CABRERA

Christine AURICHE

Georges GUARDIA

Corine BORDES

Bernard CONTON

Marjorie POHYLSKI

Adrien MOGLIA

Anaïs CAZORLA

Olivier BATLLE

Marie-Antoinette TAULERE

Pierre CAMPA

Jean-Marie GUILLOY

Chantal BORNAREL

Vincenzo ROMANO

Jean LOPEZ

Elizabeth MOLINA

Sylvain GARCIA

Jennifer FERNANDES

Louis REVARDY

Robert STEFAN

Marie-Claire NATIVEL

Patrice AYBAR

Étaient représentés :

Emmanuel LEHMANN

Elodie FERNANDEZ

Kadi BEN ABDESLEM

Nelly MARTINEAU

Ludovic ROBERT

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

a donné pouvoir à

Georges GUARDIA

Adrien MOGLIA

Anaïs CAZORLA

Marie CABRERA

Patrice AYBAR

Était absent : /

Secrétaire de séance : Christine AURICHE

Nombre de membres présents :	22	Nombre de procurations :	5	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Par délibération n°2021-030 du 5 mai 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le nouveau Schéma Directeur de Mobilité de la Ville ainsi que l'exécution de sa mise en œuvre par phases.

Développer la mobilité durable c'est permettre aux habitants, aux entreprises et aux différents acteurs du territoire de se déplacer mais par un moyen de transport qui est supportable sur le long terme d'un point de vue environnemental (limiter les gaz à effet de serre et les pollutions atmosphériques), financier (pour les habitants, les pouvoirs publics et les entreprises), et social (accessible à tous en toute sécurité). .../...

Séance du 24 octobre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-064

Projets structurants - Aide à l'Investissement Territorial auprès du Département au titre de l'année 2022 : Travaux de mise à jour du schéma doux (Phase 2 et 3), et valorisation et sécurisation d'une piste cyclable nouvellement créée (Chemin de Villeneuve) au titre de l'année 2022 - Evolution du plan de financement

.../...

Par délibération n°2022-024 du 16/05/2022, le Conseil Municipal a validé la demande de financement relatif aux projets structurants auprès du Département dans le cadre de l'Aide à l'Investissement Territorial au titre de l'année 2022.

Madame le Maire rappelle les travaux concernés :

- ▶ **Mise à jour de schéma doux : Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité** avec mise en œuvre de pistes cyclables sur le territoire communal. Les tranches 1 et 4 ayant été réalisées en 2021, il convient de poursuivre sur l'année 2022 les travaux des tranches complémentaires
- ▶ **Valorisation et de sécurisation de la piste cyclable nouvellement créée**, Chemin de Villeneuve par des travaux d'aménagement de ses abords.

Suite à la transmission des éléments techniques et financiers du maître d'œuvre, il convient de mettre à jour le plan de financement ; le coût prévisionnel de la dépense de ces travaux d'aménagements cyclables ayant évolué et s'élevant à 303 351,60 € HT soit 364 021,92 € TTC.

Ainsi, le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Travaux de mise à jour du schéma doux	
Montant total HT des travaux de mise à jour du schéma doux (Tranches complémentaires)	227 902,00 €
Valorisation et sécurisation d'une piste cyclable nouvellement créée Chemin de Villeneuve	69 749,60 €
Honoraires du Bureau d'études Maître d'œuvre	5 700,00 €
TOTAL DEPENSES	303 351,60 €
Subvention AIT (Département)	103 439,84 €
Subvention DSIL (Etat)	75 540,00 €
Autofinancement communal	124 371,76 €
TOTAL RECETTES	303 351,60 €

Rappelons que **la ville de Bages souhaite intégrer la démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS)**.

Par cette nouvelle approche de la mobilité, Bages cherche à réduire les consommations énergétiques de son territoire et étudiera la possibilité de production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Au titre du Territoire, le 2 novembre 2021, a été signé le **Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Pyrénées Méditerranée par sa Présidente, le Préfet des Pyrénées-Orientales, et la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales, en qualité de cosignataire**. Répondant aux enjeux de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale, le CRTE du Pays Pyrénées Méditerranée définit **5 ambitions fortes et 12 défis collectifs** dans les domaines de l'énergie, de l'eau, **de la mobilité**, de la biodiversité, de l'alimentation, des services et de la santé, des espaces de vie, de la culture, de l'économie, de la forêt, du numérique et des déchets.

Par ailleurs, actuellement, une **étude stratégique est en cours de réalisation**, avec pour **principal objectif de permettre à la commune de définir un projet global de Développement et de Valorisation du Bourg Centre**. Cette phase d'étude consiste notamment en un appui à la Commune en vue de son inscription dans la politique Régionale en faveur des « Bourgs-Centres – Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et intervient en amont de la contractualisation avec la Région.

.../...

Séance du 24 octobre 2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2022-064

Projets structurants - Aide à l'Investissement Territorial auprès du Département au titre de l'année 2022 : Travaux de mise à jour du schéma doux (Phase 2 et 3), et valorisation et sécurisation d'une piste cyclable nouvellement créée (Chemin de Villeneuve) au titre de l'année 2022 - Evolution du plan de financement

.../...

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

4 ^{ème} trimestre 2022	→ Consultation des entreprises travaux
1 ^{er} semestre 2023	→ Ordre de service - Commencement des travaux
2 ^{ème} semestre 2023	→ Réception des travaux

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider l'évolution du plan de financement présenté dans le cadre de la demande de financement auprès du Département la plus élevée possible suivant les modalités financières ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le secrétaire de séance,

Pour copie conforme,
Le Maire,



Marie CABRERA

PRÉFECTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

27 OCT. 2022

COURRIER